

Préambule

La Gustav est une association à but non lucratif et un projet plurilingue axé sur les musiques actuelles pour jeunes talents suisses.

Ce projet, conçu comme une formation annuelle, débute en janvier et se termine en décembre. La formation proposée offre aux jeunes musicien-ne-s entre 18 et 25 ans issu-e-s de toutes les régions linguistiques de Suisse une formation et un perfectionnement extrascolaires ou en cours d'emploi, ciblés sur la création, la publication et l'interprétation de leurs propres chansons.

Les valeurs centrales de la Gustav sont l'ouverture d'esprit, le respect et la durabilité. La Gustav entretient un lien durable avec la scène musicale et culturelle suisse : la participation de professionnel-le-s de la musique en tant que coaches enrichit ainsi le programme. De plus, des représentant-e-s clés de l'industrie musicale suisse transmettent leurs connaissances aux participant-e-s dans le cadre de leçons et de masterclasses.

GÉNÉRAL

Participation

La Gustav 2026

Durée

Du 01.01.2026 au 31.12.2026

Présence

Le ou la participant-e s'engage à être présent-e personnellement et à jouer un rôle actif lors de toutes les dates indiquées dans le calendrier en ligne. Beaucoup de concerts et de showcases sont prévus durant l'été. Les dates définitives seront communiquées à la fin du mois de mai.

Le ou la participant-e doit impérativement en tenir compte lors de la planification de ses vacances (PAS de vacances possibles de la mi-juin à la fin août, toujours selon discussion avec les responsables du projet).

Demandes de congés

Si besoin, La Gustav est en mesure de fournir des attestations permettant au ou à la participant-e d'obtenir des congés de la part de son employeur-euse ou de l'école.

Coûts et financement

La participation à La Gustav est gratuite et a une valeur estimée à CHF 15'000 par participant-e. 95% de ces coûts sont couverts par des contributions de sponsors, de fondations et de subventions. 5% sont gagnés durant l'année par les participant-e-s conjointement avec l'Académie :

- a. par le biais de concerts
- b. par les donations des familles
- c. par la vente de billets pour le Final Show
- d. autres

Repas, transport et hébergement

Les frais de nourriture et de transport sont à la charge du ou de la participant-e.

L'hébergement pendant les weekends de songwriting et le camp est pris en charge par La Gustav. Les nuitées pendant les concerts d'été ne sont pas comprises.

Aide & contribution aux activités

Le ou la participant·e s'engage à contribuer de différentes manières à la communication, à l'organisation et à la production.

EXEMPLES

- Le contenu des réseaux sociaux est liké, commenté et partagé.
- Les potentielles demandes des médias doivent être traitées immédiatement.
- Une participation active et engagée est attendue pour la planification et la mise en œuvre d'événements, de concerts et de showcases (p. ex. chargement et déchargement du bus, promotion des concerts).
- Participation à l'organisation des auditions de la prochaine volée (La Gustav 2027).

CONCERTS

Honoraires pendant l'année de formation

Le ou la participant·e ne perçoit pas de cachet ou de défraiement pour ses performances au cours de sa formation.

Honoraires après l'année de formation (concerts de La Gustav)

Après sa participation à la formation, le ou la participant·e peut être demandé·e à participer aux concerts de La Gustav. Le ou la participant·e recevra un défraiement pour sa performance.

Honoraires après l'année de formation (concerts commerciaux)

Une fois sa formation achevée, le ou la participant·e peut être amené·e à se produire lors de concerts commerciaux au nom de La Gustav. Sa performance sera rémunérée.

Instruments

Le matériel et les instruments de musique de la Cultur Manufactur sont mis à disposition du ou de la participant·e pendant sa participation à La Gustav. Ils sont placés sous sa responsabilité, c'est-à-dire que le ou la participant·e est responsable d'éventuels dommages. Le Music Lab peut être utilisé gratuitement pour les répétitions de La Gustav durant l'année académique.

Transport | Tourbus

Pour les concerts qui ont lieu en dehors de Fribourg, La Gustav organise un bus de tournée (9 places) et une remorque réservée aux instruments. Le point de départ est généralement Fribourg, ou sur le trajet du lieu de l'événement. Le ou la participant·e qui décide de se déplacer par ses propres moyens n'est pas indemnisé·e. Si nécessaire, les personnes qui possèdent un abonnement général des CFF acceptent de prendre le train pour se rendre au lieu du concert.

SONGS

Enregistrement | Mix | Master | Cover | Vidéos

La Gustav assume le rôle de producteur principal et prend en charge les frais d'enregistrement, la promotion vidéo et les photos de presse. Elle intègre le ou la participant·e et les coaches au processus de production chaque fois que cela est possible et utile. Les décisions sont prises conjointement avec toutes les parties.

- a. Une équipe de production organise avec le ou la participant·e l'enregistrement, le mixage et le mastering.
- b. Le Artwork et les photos de presse sont réalisés en collaboration avec le ou la participant·e et les coaches

- c. La promotion vidéo est produite en collaboration avec le ou la participant·e et les coaches (les vidéos produites sont courtes et à but promotionnel. La production d'un clip vidéo entier ne fait pas partie du programme.)

Droits d'auteur·e (SUISA)

Les droits sur les chansons sont distribués selon les directives de SUISA (compositeur·trice, parolier·ère, arrangeur·euse, éditeur·trice).

L'adhésion à SUISA incombe au ou à la participant·e. L'inscription des œuvres est prévue au programme et se fait lors d'une masterclass de SUISA.

Éditeur·trice

Les chansons sont publiées par *GM Edition* et font l'objet d'un contrat séparé.

Droits voisins et relatifs (SWISSPERFORM)

La Gustav ne dispose d'aucun droit voisin et relatif.

Il est de la responsabilité du ou de la participant·e d'adhérer à SWISSPERFORM.

Release digital

La sortie des chansons sera co-organisée avec La Gustav. Les éventuelles recettes commerciales seront intégralement reversées aux participant·e·s.

Promotion

La Gustav ne fait pas de publicité pour des chansons, des groupes ou des participant·e·s de façon individuelle, mais pour le projet dans son ensemble. La Gustav prend en charge les frais de promotion qui en résultent.

- Les frais de publicité sur les chaînes personnelles et le contrôle d'éventuels revenus provenant de chansons publiées (Spotify, iTunes etc.) sont à la charge du participant·e
- La Gustav n'a aucun droit sur les revenus commerciaux des chansons du ou de la participant·e.
- Lors d'interviews et dans la mesure du possible, le ou la participant·e s'engage à mentionner sa participation à La Gustav.

INTERRUPTION

En cas d'interruption, le ou la participant·e paie une contribution aux frais d'un montant de CHF 1500.-.

Exceptions : maladie, raisons familiales, succès inattendu avec son propre projet ou en tant que musicien·ne accompagnateur·trice (la décision est prise lors d'un entretien personnel).

AUTRES ACCORDS

- La Gustav ne tolère ni la drogue, ni la consommation excessive d'alcool.
- Le ou la participant·e ne sortira aucune autre chanson que celles produites avec La Gustav durant la période de septembre à octobre 2025.

DROITS D'AUTEUR·E ET DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Gustav produit divers contenus de communication (textes, images, vidéos, podcasts, etc.) pendant l'année académique. Ceux-ci sont publiés sur les différents canaux de communication à des fins médiatiques et, sur demande, mis à la disposition des partenaires. Le ou la participant·e cède à La Gustav le droit d'utilisation illimité sur les contenus produits jusqu'à révocation. Parallèlement, Le ou la participant·e s'engage à mentionner les auteur·e·s des contenus (photographes, producteurs·trices de vidéos) sur leurs canaux (crédits).